

Outil de saisie des heures de perfectionnement professionnel (HPP)

Date limite pour les entrées : 31 janvier

Exigence annuelle : 30 HPP*

*Ajustée pour les membres en congé prolongé ayant soumis une [déclaration de réduction des HPP](#) dans le CSM.

Ouvrir une session au CSM à

l'adresse ciphi.in1touch.org

Catégories des entrées

Éducation

Toute éducation connexe aux [compétences spécifiques à la discipline de l'ICISP](#).

♦ p. ex., conférence, webinaire, cours, autoapprentissage

Publier et présenter

1. Publications

2. Présenter à une conférence, un cours, un webinaire ou un atelier

3. Revoir/éditer un article en vue de publication

Réflexion et bien-être

Maximum de 5 HPP au total provenant des sous-catégories :

1. Plan d'apprentissage ([modèle](#))

2. Pratique réflexive

3. Santé mentale et bien-être

♦ p. ex. Webinaire portant sur la santé mentale

Participation

Maximum de 20 HPP au total dans les sous-catégories :

1. Mentorat

♦ Maximum de 10 HPP

♦ p. ex. Coordination d'un stage, mentorat d'un PSPE débutant, diriger l'observation au poste de travail

2. Siéger à des comités et des conseils d'administration

♦ Maximum de 20 HPP

♦ p. ex. Membre de comité de branche de l'ICISP, membre de comité de santé et de sécurité, examinateur du conseil d'accréditation

3. Contributions à la profession

♦ Maximum de 5 HPP

♦ p. ex. Examineur de simulations d'examen de pratique du conseil d'accréditation, exposant à un salon de l'emploi ou de la santé

4. Contributions au milieu

♦ Maximum de 5 HPP

p. ex. Entraîner une équipe de sport pour enfants, membre de conseil d'administration d'un organisme religieux

Se reporter au [modèle de PP](#) pour la définition des catégories et sous-catégories.

Conseils pour la saisie

1 heure = 1 HPP pour toutes les entrées

♦ Veiller à ce que la description de chaque entrée contienne suffisamment de détail pour que l'auditeur puisse l'approuver et à faire le lien avec les [compétences spécifiques à la discipline](#) de l'ICISP.

♦ Éviter les acronymes, car les auditeurs d'autres provinces pourraient ne pas les connaître.

♦ Essayer d'enregistrer plus que le nombre minimum de HPP.

Ressources additionnelles

[Modèle de perfectionnement professionnel](#)

[L'ICISP sur YouTube](#)

[Ressources et FAQ](#)

[Communiquez avec le CEP](#)